

FORMATION INITIALE suite admission sur PARCOURSUP

A réaliser à compter du 7 JUILLET 2026 et avant LE 28 AOUT 2026

ETAPE 1

Rendez vous sur le site: <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Vous êtes assujetti au paiement de la CVEC (inscrits en formation initiale; apprentis; en reprise d'études non financée):

Procédez au paiement de la CVEC

Téléchargez votre attestation

Conservez votre N° de CVEC (il vous sera demandé lors de votre inscription)

- Vous êtes exonéré du paiement de la CVEC (boursier; bénéficiaire de la protection subsidiaire; demandeur d'asile) ET vous possédez "l'Arrêté d'attribution de la bourse sanitaire et sociale (si non réaliser l'étape précédente)

Renseignez votre situation sur le site de la CVEC

Téléchargez votre attestation

Conservez votre N° de CVEC (il vous sera demandé lors de votre inscription)

Si vous rencontrez des problèmes malgré votre exonération: vous devez procéder au règlement pour pouvoir vous inscrire. Vous pourrez vous faire rembourser à compter du 1er septembre 2026 sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

ETAPE 2

Rendez vous sur le site: <https://scolarite.univ-fcomte.fr/iaprimo-web/ident1.jsf>

- Identification:

* Saisissez votre N° Parcoursup

* Saisissez votre Date de Naissance

Complétez ou vérifiez les informations suivantes:

- Identité

- Dans la rubrique « diplôme principal préparé »:

* Si vous vous inscrivez en 1ère année sélectionnez: **"Diplôme d'Etat d'Infirmier-Site de- 1ère année"**

* Si vous vous inscrivez en 2ème année sélectionnez: **Préparation en soins infirmiers 2e année.... (ville)**

- Données personnelles

- Données annuelles:

* Si vous êtes boursier: sélectionnez **"Bourse régionale prépa-paramédicale"**

- Couverture sociale: ne rien compléter (il n'y a plus de sécurité sociale étudiante)

- Autres données:

* Si vous vous inscrivez en 1ère année: dans "Profil" sélectionnez: **NORMAL**

* Si vous vous inscrivez en 2ème année: dans "Profil" sélectionnez: **ETUDIANT INFIRMIER**

- Droits à payer:

* Si vous vous inscrivez en 1ère année: **le montant des droits doit obligatoirement être à 178 euros** (si non vérifiez votre saisie précédente dans "Profil": NORMAL) **même si vous êtes boursier**

* Si vous vous inscrivez en 2ème année: **le montant des droits doit obligatoirement être à 0 euros** (si non vérifiez votre saisie précédente dans "Profil": ETUDIANT INFIRMIER).
Vous n'avez rien à payer à l'UFR Santé. Transmettre votre règlement à votre Institut de Formation en Soins Infirmiers

- Récapitulatif d'inscription: vérifiez vos informations (si erronées les corriger)
- Paiement à réaliser en fonction de votre situation
- Fin de l'inscription:
 - * Notez votre N° étudiant et conservez le pendant toutes vos études
 - * Message de confirmation: renseignez votre email
 - * Cliquez sur VALIDER VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
- Vous recevrez un email de confirmation

En cas de difficulté pour vous inscrire:

Consulter la FAQ ou la rubrique CONTACTER L'ETABLISSEMENT sur la page:
admission.univ-fcomte.fr

ETAPE 3

Rendez vous sur le site: <https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/page/login.jsf>

Vous pouvez accéder à ce site à tout moment tant que votre dossier n'est pas complet et validé (1 email de confirmation vous sera envoyé)

- Fournir toutes les pièces demandées

ETAPE 4: ACTIVEZ VOTRE COMPTE SESAME (accès à l'ENT "Espace Numérique de Travail")

LE LENDEMAIN DE VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Mode opératoire:

<http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/download/ufr-smp/document/activer-son-compte-sesame-2025-2026.pdf>

Rendez vous sur le site: <https://ent.univ-fcomte.fr/>

- Cliquez sur "Activer votre compte sésame"
- Renseignez votre N° INE (Identifiant National Etudiant)

* Si vous ne le connaissez pas vous pouvez le retrouver sur un relevé de note du collège ou du lycée

- Entrez votre date de naissance
- Votre compte sera actif dès le lendemain: vous recevrez un mail de confirmation

ETAPE 5: ACCÉDEZ A MOODLE (espace de cours en ligne)

LE LENDEMAIN DE L'ACTIVATION DE VOTRE COMPTE SESAME

Notice explicative: http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/download/ufr-smp/document/sciences-infirmieres/documents_vf/utilisation-de-la-plateforme-moodle---etudiants-.pdf

Accédez à Moodle: <https://ent.univ-fcomte.fr/>

ou <https://moodle.univ-fcomte.fr/>

- Cliquez sur Accédez à "Moodle"
- Puis "UFR Sciences de la Santé"

- Soins infirmiers / IPA / IADE / IBODE
- DEI
- Pour accéder aux cours, une clé d'inscription vous sera demandée, tapez: **/DEI26-27**

Une fois votre inscription validée avec toutes les pièces justificatives conformes: vous recevrez par l'intermédiaire de votre institut de formation, votre certificat de scolarité et votre carte étudiante à conserver tout au long de votre scolarité universitaire

CONTACTS

CONTACT SCOLARITE UFR SANTE: scolarite-sciencesinfirmieres@univ-fcomte.fr

SITE INTERNET DE L UFR SANTE: <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/sciences-infirmieres-18430.html>

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA CVEC (étudiants exonérés) **à compter du 1er septembre:**
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

SITE POUR COMMANDER UNE NOUVELLE CARTE ETUDIANTE: <https://applications.univ-fcomte.fr/PaiementEnLigne>

PROBLEME INFORMATIQUE (ENT. Compte Sésame; Adresse mail...): sante_informatique@univ-fcomte.fr

PROBLEME SUR MOODLE: moodle-sante@univ-fcomte.fr

SERVICE DE SANTE ETUDIANT: sse@umlp.fr

SERVICE SOCIAL ETUDIANT: <https://www.crous-bfc.fr/social-et-accompagnement/service-social/>